

**MAIRIE DE HARNES**DÉPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAISARRONDISSEMENT  
DE LENS

**Direction Générale des Services**  
Affaire suivie par Jean-Baptiste TISSERAND  
Directeur Général des Services

à

*Aux membres du Conseil municipal**HARNES, le 20 mars 2024**Objet : Convocation au Conseil municipal*

Madame, Monsieur,

Je vous invite à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **3 avril 2024 à 19h00(\*)** en **Mairie de HARNES – Salle du Conseil municipal**.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1 Approbation des comptes de gestion 2023
- 2 Compte administratif 2023 – Budget Ville
- 3 Compte administratif 2023 – Budget annexe « Commerces »
- 4 Compte administratif 2023 – Budget annexe « Des Racines et des Hommes »
- 5 Affectation du résultat 2023 – Budget Ville
- 6 Affectation du résultat 2023 – Budget annexe « Commerces »
- 7 Affectation du résultat 2023 – Budget annexe « Des Racines et des Hommes »
- 8 Budget primitif – Budget Ville 2024
- 9 Budget primitif – Budget annexe « Commerces » 2024
- 10 Budget primitif – Budget annexe « Des Racines et des Hommes » 2024
- 11 Vote des taux communaux
- 12 Subvention CCAS/FPA
- 13 Subvention de fonctionnement aux associations - 2024
- 14 Convention avec les associations percevant plus de 23.000 € de subvention annuelle
- 15 Adhésion à l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignements Public « ADATEEP 62 »
- 16 Demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Achat de caméras piétons
- 17 Tarifs Centre de vacances été 2024 en fonction du Quotient Familial CAF
- 18 Convention Développement des séjours enfants - CAF
- 19 Tarifs CAJ en fonction du Quotient Familial CAF
- 20 Tarifs Restauration scolaire et garderie en fonction du Quotient Familial CAF
- 21 Tarifs Accueil Collectif de Mineurs (ACM) en fonction du Quotient Familial CAF

- 22 Association « La Chance aux Enfants » - Objectif Paris 2024 – 15000 enfants aux Jeux Olympiques et Paralympiques
- 23 Organisation du temps scolaire (OTS) sur l'ensemble des écoles de la ville de Harnes
- 24 Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché unique de prestation de service d'assurances
- 25 Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés – Fondation 30 Millions d'Amis
- 26 Création de postes et modification du tableau des emplois
- 27 Suppression de postes et modification du tableau des emplois
- 28 Convention tripartite « Projets numériques » Musenor et Association des Amis du Vieil Harnes
- 29 Modification du règlement intérieur du marché hebdomadaire
- 30 Instauration d'un règlement intérieur – Fête foraine
- 31 Convention de partenariat entre l'association culturelle « Les Amis du Prévert » et les communes du Parc des Berges de la Souchez
- 32 Adhésion au Groupement Sanitaire Apicole 62
- 33 Adhésion Association Abeilles des Terrils et Charte du Rucher Communautaire
- 34 Festivités du 13 juillet 2024 – Convention avec la Protection Civile
- 35 Cession d'un logement par Maisons & Cités – 5 Place de Reims
- 36 Cession d'un logement par Maisons & Cités – 40 rue de Douaumont
- 37 Déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Harnes – Délibération approuvant la procédure de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU
- 38 Avis sur la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère et du « Plan Bois »
- 39 Transfert de la compétence « la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 39.1 Approbation du transfert de la compétence
- 39.2 Refus du transfert de la compétence
- 40 Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 40.1 Approbation du transfert de la compétence
- 40.2 Refus du transfert de la compétence
- 41 Nouvelle habilitation statutaire – « Centrale d'achat communautaire » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 41.1 Approbation de la nouvelle habilitation statutaire
- 41.2 Opposition à la nouvelle habilitation statutaire
- 42 Motion POUR le maintien du versement annuel de 9 millions d'euros issus des recettes fiscales du SIZIAF à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 43 L 2122-22
- L 2122-22 – Département du Pas-de-Calais – Convention portant sur l'utilisation des locaux scolaires – Enceinte sportive collège Victor Hugo
  - L 2122-22 – Contrat de services SynBird et contrat d'hébergement – Agenda et rendez-vous en ligne – SynBird S.A.S.
  - L 2122-22 – Renouvellement adhésion à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) – Année 2024
  - L 2122-22 - Avenant n°1 au marché reconstruction du local boulistes du But D'Orient bâtiments modulaires préfabriqués (N° 891 555 23) – lot 3 : Voiries et réseaux divers
  - L 2122-22 – Acte constitutif d'une régie d'avances – Achat et distribution Bons Cadeaux
  - L 2122-22 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - « Formule Marion Cailleret : Miam » – SURMESURES PRODUCTIONS
  - L 2122-22 - Travaux relatifs à la sécurisation d'itinéraire cyclables vers le collège (N° 916.5.23)
  - L 2122-22 – Contrat de maintenance – Porte automatique - Médiathèque – Société SOFTICA
  - L 2122-22 – Renouvellement adhésion au Club Olympe – Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais – Année 2024
  - L 2122-22 - Avenant 2 du marché public Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de réception (N° 828.5.21 - lot 2)
  - L 2122-22 – Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle - « Formule Compagnie Home Théâtre : Catch poétique » – SURMESURES PRODUCTIONS


- L 2122-22 - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – Convention d'attribution subvention 2024 - Centres Culturels
- L 2122-22 – Contrat de location de l'exposition - « MIAM ! » – LISETTE CARPETTE
- L 2122-22 – Contrat d'accès à la plateforme @TOUTVISUCONSO - GRDF
- L 2122-22 – Contrat de services SynBird et contrat d'hébergement – Agenda et rendez-vous en ligne – SynBird S.A.S. – Modification décision L 2122-22 n° 2024-018 du 7 février 2024
- L 2122-22 – Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle - « Ovaire the top » – Compagnie « Tambours Battants » pour le « Collectif Lire Attentivement (avant utilisation) »
- L 2122-22 - Avenant 1 du marché public Fourniture de services de télécommunications (N° 856.3.21 - lot 1)
- L 2122-22 - Avenant n°1 au marché « Reprise de concessions abandonnées et exhumation des restes mortels » (N° 915.5.23)
- L 2122-22 - Remboursement de sinistres - GROUPAMA
- L 2122.22 - Groupement de commandes constitué entre les communes de Noyelles-sous-Lens, de Harnes, Loison-sous-Lens et Hulluch – Lot 3 – Assurance Automobiles et des risques annexes – Avenant n°2
- L 2122-22 – Renouvellement adhésion à l'Association des Amis du Louvre-Lens (A2L) – année 2024
- L 2122-22 – Décision d'estimer en justice – Désignation d'un avocat – Maître KERN et le Cabinet AEdilys Avocats
- L 2122-22 – Don de l'association « Renouveau de la Passerelle du Bois de Florimond »
- L 2122-22 – Contrat de location – Container 20m3 – CHRISTIAN MODULES
- L 2122-22 - Maintenance, vérifications, acquisitions d'équipements et de pièces détachées SSI, alarme incendie, PPMS (N° 921.5.23)
- L 2122-22 – Contrat de location de l'exposition « Bouge ton corps ! » - Département du Nord – Forum Départemental des Sciences
- L 2122-22 – Contrat de service de stockage cloud C2 – SARL Itech Informatique et Technologies
- L 2122-22 - Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents pour les entretiens et les réparations des voiries et espaces publics – Lot 2 : accord-cadre à marchés subséquents pour les entretiens et réparations des surfaces supérieures à 100 m2 : Marché Subséquent pour les travaux Chemin Valois (N° 865.5.22 lot 2.006)
- L 2122-22 - Création d'un parcours santé (N° 920.5.23)
- L 2122-22 – Remboursement sinistre - GROUPAMA
- Exercice du droit de préemption - Renonciation

44 Pour information

Cession de logements – Maisons & Cités  
 Programmation de logements sociaux

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire de HARNES,**

 **Philippe DUQUESNOY**

(\*) La posture du plan VIGIPIRATE « Hiver – printemps 2024 » est applicable à compter du 15 janvier 2024 sur l'ensemble du territoire national placé au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

A cet effet, les portes de la Mairie seront ouvertes 15 mn avant le début de la réunion et les participants seront accueillis par l'animateur de la réunion.

**Merci de nous tenir informés de tout éventuel retard.**